

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui exprimer le profond regret que fait éprouver à cette Chambre son prochain départ du *Canada*, et l'assurer que le zèle et le dévouement avec lesquels il a mis ses remarquables talents au service du pays sont justement appréciés, et que spécialement les voyages qu'il a faits dans les différentes provinces et territoires du *Canada*, et qui lui ont permis de se renseigner sur le caractère du peuple et les ressources du pays, ainsi que les discours éloquents prononcés par Son Excellence sur ces sujets, ont eu l'heureux effet d'attirer l'attention sur le *Canada*; et que nous apprécions hautement l'encouragement que sa bienveillance et ses généreux efforts ont donné à la littérature, aux arts et à l'industrie; et que nous pouvons assurer Son Excellence et son épouse distinguée qu'elles emporteront en nous quittant nos meilleurs souhaits pour leur prospérité et leur bonheur futurs, et tout en regrettant que le *Canada* n'ait plus autant à l'avenir que par le passé, l'avantage de profiter de l'habileté de Son Excellence et de ses connaissances des affaires publiques, nous espérons que ce pays aura toujours dans Son Excellence un ami et un protecteur; et que c'est notre vœu le plus sincère que pendant de nombreuses années encore l'empire jouira de sa sagesse, de son expérience et de ses talents éminents.

Et priant Leurs Honneurs de vouloir se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, étant lu,

Et la motion étant proposée que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil,

Sir *John A. Macdonald* propose comme amendement, secondé par M. *Brooks*, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il soit *résolu*, que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*, en renvoyant son ministère, manque de sagesse dans les circonstances, et sape à sa base la position que les aviseurs de la Couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*."

Et un débat s'élevant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 12 avril 1878.

Sur motion de M. *Langevin*, secondé par M. *Pope (Compton)*,

*Ordonné*, que le débat soit ajourné.

Et la séance ayant continué jusqu'à deux heures et cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne alors.

Vendredi, 12 avril 1878.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par M. *Gillies*—la pétition de l'Association de tempérance de la division nord du comté de *Bruce*.

M. *Macdonnell*, du comité permanent des divers bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :